

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

Comté de Lotbinière

LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL est tenue à l'heure et au lieu des sessions, mardi le 8 septembre 2015 à 19h30.

Sont présents/es : M. Daniel Turcotte
Mme Manon Olivier
M. François Beaulieu
M. Daniel Giroux
M. Daniel Roy
Mme Sylvie Laroche

FORMANT QUORUM sous la présidence de Monsieur Réналd Grondin, maire

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Exemption de la lecture du procès-verbal du 10 août 2015.
3. Adoption du procès-verbal du 10 août 2015.
4. Adoption des dépenses incompressibles pour le mois de septembre 2015.
5. Adoption des comptes à payer.
6. Comités : Loisirs-École-Famille-Sanitaire-Bibliothèque-Pompiers-Développement
7. Assurances générales
8. Indicateurs de gestion 2014
9. Transfert du rôle triennal d'évaluation
10. Responsable du service de garde
11. Surveillant au centre des loisirs
12. Mandat à une entreprise en traitement d'eau
13. Résolution d'achats pour l'inspecteur en voirie
14. Achat d'abrasifs
15. Poteau hydro Pont Bernatchez
16. Lumières Pont Bernatchez
17. Cours CEGEP à St-Agapit
18. Demande de la fondation Hôtel-Dieu de Lévis
19. Dérogation mineures (3)
20. Affaires nouvelles :
 - a. Demande d'une citoyenne
 - b. Demande de permis de bruit (2)
21. Période de questions
22. Levée de la séance

2015-09-173

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Daniel Roy et résolu à l'unanimité par les conseillers l'adoption de l'ordre du jour, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

2015-09-174

EXEMPTION DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DU 10 AOÛT 2015

Il est proposé par Daniel Giroux et résolu à l'unanimité par les conseillers l'exemption de la lecture du procès-verbal du 10 août 2015, par la secrétaire de l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

2015-09-175

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 AOÛT 2015

Il est proposé par Daniel Turcotte et résolu à l'unanimité par les conseillers l'adoption du procès-verbal du 10 août 2015, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

Comté de Lotbinière

2015-09-176 ADOPTION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2015

Il est proposé par Daniel Roy et résolu à l'unanimité par les conseillers l'adoption des dépenses incompressibles pour le mois de septembre 2015.

Adoptée à l'unanimité

.....

2015-09-177 COMPTES À PAYER

Il est proposé par Manon Olivier et résolu à l'unanimité par les conseillers, l'adoption des comptes à payer, à savoir :

Comptes payés durant le mois de septembre 2015 :

.....

C1500384	Canadien National : Entretien des passages à niveau	621.00
C1500385	Fonds de l'information sur le territoire : Avis de mutation	20.00
C1500386	Fortin Sécurité Médic. inc. : Premiers soins garage	39.19
C1500387	Municipalité de Joly : Entente incendie, entente inspecteur	1 576.80
C1500388	Thibault & Associés : Test annuel autopompe	396.66
C1500389	Paquet, Joannie : Grand ménage centre municipal	140.00
C1500390	Dépanneur P. Bédard & Fils inc. : Essence	25.28
C1500391	Protection Incendie PC : Inspection annuelle et extincteur	490.04
C1500392	Pavex : Scellement de fissures	11 497.97
C1500393	Pièces de remorques Blondeau : Collets pompe loisirs	24.14
C1500394	Société Zoologique de Granby inc. : Terrain de jeux	792.08
C1500395	Atelier Genytech : Inter 4700	300.75
C1500396	MGR : Garde chaîne et limes	12.49
C1500397	Dupuis Stéphane	Annulé
C1500398	Recyc.Lav inc. : Ramassage des gros rebuts	132.22
C1500399	Sani-Sécur G.D. : Produits entretien ménager centre municipal	160.33
C1500400	SPME inc. : Fournitures trousse premiers répondants	168.71
C1500401	Dupuis Stéphane : remboursement factures voirie	71.79
C1500402	Receveur Général du Canada : Retenues à la source	803.07
C1500403	Maurice Junior Sirois : C.C.U.	150.00
C1500404	Bourgeois, Émile : C.C.U.	150.00
C1500405	Info Page : Fréquence numérique	215.75
C1500408	Hydro-Québec : Éclairage public	580.43
C1500409	Bell Mobilité : Cellulaires	241.06
C1500410	Municipalité Val-Alain : Bulletin, fournitures de bureau	182.86
C1500411	Supérieur Propane : Location cylindre loisirs	18.40
C1500412	Distribution Praxair Canada : Oxygène et acétylène	45.70
C1500413	Toshiba Solution d'affaires : photocopies	90.04
C1500414	Koodo Mobile : Cellulaire pompiers	54.25
C1500415	Groupe Ultima inc. : Renouvellement assurances générales	22 398.00
C1500416	Pages Jaunes : Publicité pages jaunes	32.53
C1500417	Fondation du Cégep de Thetford : don campus St-Agapit	288.90
C1500418	Hydro-Québec : 1245 2 ^e rang	384.11
C1500419	Telus Québec : Téléphone et internet, pompiers, loisirs	498.07
C1500420	Postes Canada : Timbres	85.13
C1500422	Solutia Telecom : Cellulaires	114.91
P1500134	Municipalité de Laurier-Station : Déchets	2 432.79
P1500135	Municipalité de Laurier-Station : Recyclage	1 768.93
P1500137	Maxxam Analytics : Analyses d'eau potable	275.94
P1500138	Marius Marcoux & Fils inc. : Entretien lumières de rue	469.79
P1500139	Pavage Lagacé et Frères : Pavage rues Roy et Réjac	25 592.10
P1500140	Blier, Chantal Mme : Grand ménage centre municipal	485.98
P1500141	Service d'incendie en Commun : Entraide rue Principale	1 263.33
P1500142	Laboratoires Environex : Analyses d'eaux usées	284.57
P1500143	Placide Martineau inc. : Ampoules, raccords, nettoyeur, colle	103.07
P1500144	Suspension Victo (1982) inc. : Inter pompiers, inspections	3 827.43
P1500145	Bisson France : C.C.U.	150.00
P1500149	MRC de Lotbinière : Quotes-parts	2 202.46

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

Comté de Lotbinière

P1500151	Buropro : Fournitures de bureau	181.76
	Frais déplacement	428.50
	Salaire	10 546.87

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ NO. 2015-177

Je, soussignée, certifie par le présent certificat que des crédits budgétaires sont disponibles pour des dépenses totalisant 92 816.18 \$.

Que les codes négatifs seront pris dans le surplus de la municipalité.

Caroline Fortin, directrice générale / secrétaire-trésorière

Adoptée à l'unanimité

.....

2015-09-178

RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES GÉNÉRALES

Il est proposé par François Beaulieu et résolu à l'unanimité par les conseillers :

Que la municipalité renouvelle ses assurances avec la Mutuelle des municipalités du Québec pour la police entrant en vigueur le 23 septembre 2015;

Que le montant de la facture de Groupe Ultima est de 22 398,00 \$;

Que le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité, tous les documents requis aux fins de l'exécution de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

.....

2015-09-179

INDICATEURS DE GESTION POUR L'ANNÉE 2014

Il est proposé par Sylvie Laroche et résolu à l'unanimité par les conseillers l'adoption des indicateurs de gestion pour l'année 2014 tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité

.....

2015-09-180

TRANSFERT DU RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION

Il est proposé par Daniel Turcotte et résolu à l'unanimité par les conseillers d'autoriser que la Corporation Informatique Bellechasse (CIB) effectue le transfert du rôle triennal d'évaluation pour un montant de 454,15 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

.....

2015-09-181

RESPONSABLE DU SERVICE DE GARDE

Il est proposé par Daniel Roy et résolu à l'unanimité par les conseillers d'embaucher madame Chantal Gagnon comme responsable de service de garde municipal en milieu scolaire et ce rétroactivement à son entrée en fonction le 31 août 2015.

Adoptée à l'unanimité

.....

2015-09-182

SURVEILLANT AU CENTRE DES LOISIRS

Il est proposé par Daniel Giroux et résolu à l'unanimité par les conseillers de demander des curriculum vitae pour un poste de surveillant au Centre des Loisirs pour la saison hivernale 2015-2016.

Adoptée à l'unanimité

.....

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

Comté de Lotbinière

2015-09-183

MANDAT À UNE ENTREPRISE EN TRAITEMENT D'EAU

Il est proposé par Sylvie Laroche et résolu à l'unanimité par les conseillers de demander des prix pour un système de traitement d'eau afin de régler la problématique de turbidité au centre municipal.

Adoptée à l'unanimité
.....

2015-09-184

AUTORISATION D'ACHATS PAR L'INSPECTEUR EN VOIRIE

Considérant que le conseiller responsable de la voirie ou le maire seront consultés;

Considérant que le paiement des dépenses encourues sera présenté au conseil municipal pour autorisation;

En conséquence, il est proposé par François Beaulieu et résolu à l'unanimité par les conseillers que l'inspecteur en voirie autorise des dépenses de voirie d'un montant maximum de 5 000 \$.

Adoptée à l'unanimité
.....

2015-09-185

ACHAT D'ABRASIFS

Il est proposé par Daniel Giroux et résolu à l'unanimité par les conseillers d'autoriser l'inspecteur en voirie à faire l'achat de sel à déglacer, de sable et de pierre en vrac.

Adoptée à l'unanimité
.....

2015-09-186

LUMIÈRES PONT BERNATCHEZ

Considérant que le ministère des Transports procède actuellement à des réparations sur le Pont Bernatchez;

Il est proposé par Sylvie Laroche et résolu à l'unanimité par les conseillers de mandater un électricien pour mettre en place un fil pour l'éclairage du pont.

Adoptée à l'unanimité
.....

2015-09-187

COURS CEGEP À ST-AGAPIT

Considérant les résultats positifs de la première année de formation offerte au Campus collégial de Lotbinière, desservi par le Cégep de Thetford;

Considérant que le Cégep de Thetford, la MRC et le CLD de Lotbinière envisagent que le Campus collégial de Lotbinière pourra accueillir quelque 150 étudiants dans différents programmes d'ici l'année 2018-2019;

Considérant qu'une participation financière à une campagne majeure de financement s'étalant sur 5 ans est sollicitée;

En conséquence, il est proposé par Daniel Giroux et résolu à majorité par les conseillers de remettre une contribution de 0,30 \$ par habitant par année sur une période de 5 ans soit 288,90 \$ par année.

Adoptée à l'unanimité
.....

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

Comté de Lotbinière

2015-09-188

DÉROGATION MINEURE : MONSIEUR DONALD CROTEAU

Considérant qu'une réunion a été tenue le 2 septembre 2015 par le Comité consultatif d'urbanisme concernant la demande de dérogation mineure no. 2015-08-001;

Considérant que cette demande a été étudiée et visitée;

Considérant les commentaires résultants de cette étude, suivant la résolution 2015-09-02-001;

La demande de dérogation mineure devrait être acceptée;

Considérant que la demande de dérogation est pour la construction d'un garage de 30 x 50 pieds et d'une hauteur de 27 pieds;

La dérogation concerne la superficie et la hauteur règlementaires du bâtiment;

La grandeur demandée est nécessaire pour y loger véhicules et équipement;

Aucune modification à apporter;

Recommandation : Finition en concordance avec le bâtiment principal;

Dérogation conditionnelle à ce que la demande de permis de construction pour le bâtiment principal soit faite en même temps que la demande de permis pour le garage;

En conséquence, il est proposé par Daniel Turcotte et résolu à l'unanimité par les conseillers d'accepter la décision du Comité, selon la description ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité

.....

2015-09-189

DÉROGATION MINEURE : MONSIEUR LÉVIS BERGERON ET MADAME JOAN GARON

Considérant qu'une réunion a été tenue le 2 septembre 2015 par le Comité consultatif d'urbanisme concernant la demande de dérogation mineure no. 2015-08-002;

Considérant que cette demande a été étudiée et visitée;

Considérant les commentaires résultants de cette étude, suivant la résolution no. 2015-09-02-002;

La demande de dérogation mineure devrait être acceptée;

Considérant que la demande de dérogation est pour deux terrains dans le but d'obtenir un permis de lotissement et de construction;

Considérant que les terrains sont situés près d'un cours d'eau verbalisé et devraient avoir 75 mètres de profondeur alors qu'ils en ont 45,9. Les lots visés sont connus comme étant 192-139D-P;

Considérant que ces terrains ont la superficie minimale avec réseau d'égout mais pas la profondeur nécessaire du à la proximité du cours d'eau Marion et qu'il n'y a aucune possibilité d'agrandir dans les limites du périmètre urbain car il y a une zone agricole à l'arrière;

Aucune modification à apporter;

Aucune recommandation;

En conséquence, il est proposé par Daniel Roy et résolu à l'unanimité par les conseillers d'accepter la décision du Comité selon la description ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

Comté de Lotbinière

2015-09-190

.....
DÉROGATION MINEURE : MONSIEUR RAYMOND TURCOTTE

Considérant qu'une réunion a été tenue le 2 septembre 2015 par le Comité consultatif d'urbanisme concernant la demande de dérogation mineure no. 2015-08-003;

Considérant que cette demande a été étudiée;

Considérant les commentaires résultants de cette étude, suivant la résolution no. 2015-09-02-003;

La demande de dérogation mineure devrait être acceptée;

Considérant que la demande de dérogation est pour l'agrandissement d'un garage d'une largeur de 12 pieds et d'une profondeur de 34 pieds et que les dimensions actuelles du garage sont d'une largeur de 30 pieds et d'une profondeur de 34 pieds;

La disposition règlementaire que le requérant ne peut pas respecter est la superficie selon l'article 6.2.1.2 du règlement de zonage;

La grandeur demandée est pour garder des animaux en zone agricole;

Aucune modification à apporter;

Recommandation : finition en concordance avec le bâtiment principal;

En conséquence, il est proposé par Manon Olivier et résolu à l'unanimité par les conseillers d'accepter la décision du Comité, selon la description ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité
.....

2015-09-191

DEMANDE D'UNE CITOYENNE

Considérant que nous avons reçu une demande d'une citoyenne suggérant la formation d'un comité de reconnaissance des bénévoles;

Il est proposé par Daniel Roy et résolu à l'unanimité par les conseillers d'inviter les citoyens à s'impliquer dans ce comité via le bulletin municipal.

Adoptée à l'unanimité
.....

2015-09-192

PERMIS DE BRUIT : MADAME MURIELLE BIZIER

Il est proposé par François Beaulieu et résolu à l'unanimité par les conseillers d'accorder l'autorisation pour le bruit pour une fête qui se tiendra le 12 septembre 2015, avec les conditions suivantes :

- Lieu de l'événement : 1168, rue Principale, Val-Alain
- Une musique raisonnable après 23 heures
- Avertir le voisinage de cette autorisation

Adoptée à l'unanimité
.....

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

Comté de Lotbinière

2015-09-193

PERMIS DE BRUIT : MADAME NADIA TREMBLAY

Il est proposé par François Beaulieu et résolu à l'unanimité par les conseillers d'accorder l'autorisation pour le bruit pour une fête qui se tiendra le 12 septembre 2015, avec les conditions suivantes :

- Lieu de l'événement : 1191, 2e Rang, Val-Alain
- Une musique raisonnable après 23 heures
- Avertir le voisinage de cette autorisation

Adoptée à l'unanimité

.....

2015-09-194

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Daniel Roy et résolu à l'unanimité par les conseillers que monsieur le maire lève la séance à 20h10.

Adoptée à l'unanimité

.....

Rénald Grondin, maire

Caroline Fortin, dir. gén. / sec. très.

Je, Rénald Grondin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 141 (2) du Code municipal.